

Le Moyen-Orient a continué de connaître l'instabilité, les combats se sont poursuivis au Liban et les tensions se sont maintenues entre Israël et ses voisins arabes. Le Canada s'est toutefois réjoui de la signature du traité de paix entre l'Égypte et Israël qui a mis fin à trente ans d'hostilités. Ce développement lui a semblé une importante étape sur la voie d'une solution globale des problèmes du Moyen-Orient, laquelle reste à trouver.

L'éternelle question de la Rhodésie a connu une évolution heureuse. La réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Lusaka—à laquelle le Canada a participé activement—a donné lieu à un accord prévoyant la tenue d'une conférence élargie pour tenter de régler la question. L'accord subséquent de Lancaster House sur un cessez-le-feu et des élections supervisées a représenté un jalon historique susceptible d'offrir une solution pacifique à ce problème de longue date. Le Canada a également continué à promouvoir activement l'établissement d'un plan endossé par l'ONU et visant à créer une zone démilitarisée le long des frontières de la Namibie. Ailleurs en Afrique, l'Éthiopie et l'Ouganda sont restés des secteurs d'instabilité permanente.

Dans l'hémisphère occidental, l'Amérique centrale et les Antilles sont devenues une zone d'instabilité croissante. Les répercussions de la révolution au Nicaragua se sont fait sentir dans toute la région.

Le fait qu'il y ait eu une recrudescence du recours à la force militaire dans le monde en 1979 a souligné la nécessité de rechercher par tous les moyens possibles des solutions pacifiques aux problèmes mondiaux et régionaux. C'est tout particulièrement par le biais de solutions collectives que le Canada a été le mieux en mesure d'utiliser ses ressources pour la recherche de la paix. Le Canada a activement recherché de telles solutions au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'au sein d'autres organismes plus spécialisés comme le Comité permanent du désarmement. Il a également réaffirmé son engagement envers les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il était, jusqu'à ce que la Force d'urgence des Nations Unies au Sinaï soit retirée vers le milieu de l'année, le principal contributeur aux opérations onusiennes de maintien de la paix. À la fin de l'année, sa contribution était toujours l'une des plus importantes: du personnel militaire canadien était affecté à la Force des Nations Unies à Chypre et à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement entre Israël et la Syrie sur les hauteurs du Golan.

### **Relations Est-Ouest et défense collective**

Outre son incidence géopolitique, l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique a engendré de sérieuses tensions qui ont failli avoir une incidence négative sur un certain nombre de domaines de la coopération Est-Ouest. À la lumière des événements en Afghanistan, on s'est interrogé sur l'engagement réel de l'Union soviétique à l'égard

de la détente, le Canada étant d'avis que les fondements de la détente reposent sur une consolidation de la confiance mutuelle entre l'Est et l'Ouest, et que cette confiance a été sensiblement réduite par suite de l'invasion. Du point de vue du Canada, la détente ne peut se limiter à l'atténuation des tensions en Europe seulement, mais doit être appliquée à l'échelle mondiale. Le gouvernement canadien a annoncé son intention d'envisager une série de mesures en réaction à l'invasion. Les tensions ayant entravé le processus de la détente et nuï à l'ensemble des relations Est-Ouest à la fin de 1979 ne laissaient pas présager un retour rapide aux progrès lents mais constants qui ont caractérisé l'édification de la coopération Est-Ouest pendant les années 70.

En ce qui concerne les efforts de défense, le Canada a continué de participer activement à la défense collective par le biais de son appartenance à l'OTAN et à NORAD, restant convaincu qu'outre son rôle en matière de défense collective, l'OTAN a un important rôle politique à jouer comme centre d'élaboration de plans visant à réduire les sources de conflits entre l'Est et l'Ouest.

Lors de leur réunion de décembre 1979, les ministres de la Défense et des Affaires étrangères de l'OTAN ont convenu, en réponse à l'actuel programme des Soviétiques visant l'expansion de leurs forces nucléaires de théâtre, de moderniser les forces nucléaires du théâtre européen de l'OTAN. Tout aussi importante a été la décision prise simultanément par ces ministres d'offrir à l'Union soviétique d'entreprendre des négociations visant à inciter les deux parties à limiter la prolifération de ces systèmes d'armes.

Le Canada a continué de contribuer à l'application du «Programme de défense à long terme» de l'Alliance, conçu pour améliorer la capacité de dissuasion et de défense de l'OTAN. Vers la fin de 1979, nos Forces armées étaient équipées de 128 nouveaux chars *Leopard C-1* et les premières livraisons de trois nouveaux types de blindés avaient été effectuées. D'autres programmes d'équipement visant à aider le Canada à réaliser les objectifs des forces de l'OTAN ont progressé de façon satisfaisante en 1979.

### **Désarmement et maîtrise des armements**

Dans ce domaine, la signature des SALT II en juin 1979 a donné l'espoir de nouveaux progrès, en particulier dans les négociations visant l'interdiction complète des essais nucléaires et thermonucléaires. Lors de la première session du Comité du désarmement—organisme multilatéral de négociation revivifié par la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement—le Canada a appuyé une interdiction complète des essais nucléaires et thermonucléaires ainsi que d'autres propositions concernant notamment l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques et de la production de matières fissiles à des fins d'armements.

La Session extraordinaire a également décidé de réanimer la Commission du désarmement des Nations Unies, et le Canada a joué un rôle actif dans les délibérations de la Commission sur les éléments d'un programme global de